



succession toujours pas réglée au bout de 17mois

Par **momolea**, le **08/03/2013** à **10:03**

Suite au décès de mon conjoint pacsé le 08.10.2011 le Notaire tarde à terminer la succession. Mon conjoint avait un fils a qui revient la succ mais j'ai engagé des frais à son décès. Le Notaire peut il me dire que je n'ai rien à voir dans le traitement du dossier? L'impôt sur le revenu 2011 est à régler au 15.03.2013, sachant que le notaire a récupéré l'argent des comptes, qui doit payer? Ni mon beau fils ni moi n'avons de nouvelles depuis 4 mois alors que nous le relançons. Pouvez vous me dire ce que je suis en droit de faire?

Merci

Cordialement.

Par **Afterall**, le **08/03/2013** à **10:47**

Bonjour,

En cas de mécontentement quant au traitement du dossier par ce notaire, et si ses explications ne vous suffisent pas, vous pouvez l'en désaisir et choisir un nouveau notaire.

Par **momolea**, le **08/03/2013** à **11:10**

Et au point de vue des frais, devrai-je payer le premier notaire si j'en change?

Par **Afterall**, le **08/03/2013** à **11:49**

(...) *tout travail mérite salaire* (...)

Il est probable qu'il vous demande une indemnisation pour le travail effectué.

Le mieux serait de savoir, dans un premier temps, les raisons objectives qui entraînent de tels délais de traitement...